

IRÉC

Noël Fagoaga

NOTE D'INTERVENTION

La transition écologique de l'économie :
une ambition à revoir

Mai 2026

À propos de l'IRÉC

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) est un organisme scientifique indépendant voué à l'enrichissement du débat public par la production de recherches rigoureuses et par la conduite d'activités d'animation et de formation favorisant le développement des compétences dans le domaine économique. L'IRÉC s'intéresse à l'ensemble de l'économie et mène des travaux destinés à contribuer à la construction du bien commun. Ses approches visent à renouveler le modèle québécois par la promotion d'alternatives crédibles. Les enjeux de la transition écologique de l'économie retiennent tout particulièrement son attention.

© Institut de recherche en économie contemporaine

ISBN : 978-2-925456-33-9

IRÉC, 10555, Avenue de Bois-de-Boulogne,
CP 2006, Montréal (Québec) H4N 1L4

Notices biographiques des auteurs

Noël Fagoaga

Noël Fagoaga possède une maîtrise en génie des bioprocédés et une maîtrise en environnement et développement durable. Il travaille sur les enjeux liés à la transition énergétique et l'adaptation aux changements climatiques. Ces sujets de prédilection sont les filières de valorisation de la biomasse, les phytotechnologies, la gestion des matières résiduelles, la gestion de l'énergie et leur intégration au sein des réalités territoriales.

Table des matières

Faits saillants	3
Introduction	5
I. Quelle transition ?	6
II. Revoir le cadre stratégique	8
III. Une stratégie d'occupation du territoire.....	11
IV. Une stratégie industrielle	13
V. Une stratégie énergétique	16
Conclusion.....	20

Faits saillants

Le cadre politique actuel de la transition québécoise repose essentiellement sur le Plan pour une économie verte 2030 (PEV). Il fixe des objectifs climatiques en fournissant des cibles par secteurs et des mécanismes insuffisants de coordination entre les politiques de transport, d'habitation, d'urbanisme et de transition industrielle. En s'intégrant dans une logique de « croissance verte » axée sur l'attraction de capitaux étrangers, le PEV perpétue une dynamique extractiviste dont les retombées échappent largement aux communautés d'accueil.

Sans traduction territoriale ni intégration cohérente des ambitions climatiques, la politique de transition permettant la lutte aux changements climatiques ne se réalisera pas. Le Plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) ne répondra pas aux attentes d'opérationnalisation du PEV. Le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec répond davantage aux signaux de marché par une nouvelle offre énergétique qu'aux besoins collectifs, laissant le Québec sans stratégie industrielle coordonnée pour la transition.

Il est nécessaire de renouveler la politique-cadre autour de trois principes directeurs :

- la réduction des GES et la sortie des hydrocarbures ;
- une transition socio-écologique respectant les limites biophysiques de la planète ;
- et le soutien à un développement économique endogène.

Ce dernier principe implique de prioriser les entreprises enracinées dans les territoires, les coopératives et l'économie sociale, plutôt que de miser sur des investissements exogènes à retombées incertaines.

Pour réussir cette transition, trois stratégies doivent être articulées :

- Une stratégie d'occupation du territoire qui vise à combattre l'étalement urbain, densifier les milieux de vie, développer massivement le transport collectif et actif, et accélérer la rénovation énergétique des bâtiments. Ces transformations sont indispensables, car l'électrification seule, sans restructuration de la demande, ne permettra pas d'atteindre les objectifs climatiques.
- Une stratégie industrielle qui cible en priorité la décarbonation du transport de marchandises et le remplacement des hydrocarbures dans les procédés industriels lourds. Elle promeut le développement de filières nationales ancrées dans les territoires, comme le transport collectif électrifié, l'écoconstruction, l'efficacité énergétique ou le bioalimentaire, tout en planifiant la reconversion des travailleurs et des communautés touchées par le déclin de secteurs exposés aux contraintes environnementales.
- Une stratégie énergétique, complémentaire aux deux premières, qui préconise de répondre à la demande énergétique restructurée par les deux stratégies précédentes par une offre plus adaptée au nouveau contexte économique ainsi que de gérer les risques associés aux changements climatiques et structurels de l'économie québécoise. Elle repose sur l'efficacité énergétique, le renforcement de la robustesse et de la résilience d'Hydro-Québec, la transformation d'Énergir du gaz naturel vers la gestion de la chaleur et les solutions géothermiques, ainsi que le déploiement de solutions décentralisées et de microréseaux locaux.

La transition écologique de l'économie québécoise doit être portée par une planification active, des investissements publics structurants et une mise en œuvre territorialisée. Ce projet collectif ne réussira qu'avec et pour les communautés locales, en leur donnant les moyens de définir et de conduire leur propre trajectoire de transition, dans le respect des limites écologiques et des besoins fondamentaux de la population.

La transition écologique de l'économie n'est pas une contrainte à gérer. C'est un projet collectif à construire, qui exige une coordination politique cohérente et des choix délibérés. Le Québec dispose des leviers nécessaires pour réussir cette transformation, à condition de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une vision commune et ambitieuse.

Celle-ci se base sur une conviction : la transition écologique de l'économie québécoise ne se fera pas en dépit des territoires et de leurs communautés, mais avec et pour elles. L'intervention locale et régionale devra se définir en donnant la capacité aux acteurs locaux leur permettant de mener une action conforme aux ambitions collectives de transition. Tout cela devra se faire dans l'optique de pérenniser les activités et les capacités des collectivités à habiter le territoire.

Introduction

La fondation de la Commission hydroélectrique du Québec en 1944, maintenant appelée Hydro-Québec, a constitué le premier acte d'une reprise en main collective des ressources du territoire québécois. Créée avec le mandat de fournir une énergie aux tarifs les plus bas, la nouvelle société d'État a également pour objectif d'électrifier les régions rurales jugées non rentables. Ce geste fondateur s'inscrivait dans une réalité économique déterminante : à l'époque, le Québec ne disposait d'aucune ressource en hydrocarbure sur son territoire et importait la totalité de son charbon, de son gaz naturel et de son pétrole. En revanche, il possédait un potentiel hydroélectrique considérable qui va progressivement structurer l'ensemble de son développement industriel et territorial. C'est alors que l'énergie deviendra un avantage concurrentiel structurant, particulièrement pour les industries énergivores (aluminium, pâtes et papiers, chimie) qui s'installent à proximité des grandes installations de production et façonnent le peuplement des régions.

Avec la Révolution tranquille, Hydro-Québec passe du statut d'outil de service public à celui d'instrument central d'une politique industrielle nationale. La campagne électorale de 1962, menée sous le slogan « Maîtres chez nous » par René Lévesque, alors ministre des Richesses naturelles, aboutit à la nationalisation complète des onze compagnies privées d'électricité en 1963. Les arguments sont à la fois économiques et politiques : uniformiser les tarifs sur l'ensemble du territoire, rationaliser des réseaux fragmentés et, surtout, faire de l'hydroélectricité une infrastructure stratégique au service du développement économique québécois. Cette nationalisation est le cœur symbolique et matériel du modèle québécois : une société d'État capable de mobiliser d'immenses capitaux pour financer son développement. La maîtrise de l'énergie devient ainsi indissociable de la maîtrise du développement du Québec.

Alors qu'un tournant écologique et économique se matérialise devant nos yeux, le plan de gestion intégrée des ressources énergétiques (PGIRE) censé planifier et orchestrer la gestion des ressources énergétiques du territoire québécois n'est pas encore publié. Les premiers scénarios proposés se cherchent un projet de transition. On s'attend donc à un plan intégré des ressources énergétiques, mais sans plan de développement ancré dans les capacités du territoire, orienté vers les besoins collectifs et soutenu par des filières cohérentes de production et de décision. Or, dans un contexte où les crises s'encastrent les unes avec les autres, la transition écologique de l'économie est plus que jamais nécessaire et doit devenir un élément essentiel du renouvellement de notre modèle de développement.

Dans la même mesure, le plan pour une économie verte 2030, qui devrait porter notre ambition climatique, ne se caractérise pas par des objectifs clairs de changement dans notre trajectoire socio-économique. Le déploiement de stratégies et de plans qui l'ont suivi ne sont pas allés dans le sens de cette logique de transition. Ils ont plutôt permis une mise à disposition des ressources du Québec afin d'augmenter son attractivité, et ce, dans l'optique d'attirer des compagnies étrangères et des capitaux internationaux spécialisés dans le secteur de la transition. Comme nous l'avons déjà fait remarquer à sa sortie¹, le PEV n'essaie pas de mettre en valeur les efforts déjà déployés sur le territoire, mais s'efforce de réécrire la transition dans une logique de quête

¹ [Un plan pour une économie verte ou une politique de transition ?](#) — Décembre 2020

de richesse et non dans une satisfaction des besoins des populations et de préservation des écosystèmes.

Dans cette optique, cette note propose d'abord un bilan critique de l'architecture politique actuelle, puis formule les principes d'une politique-cadre renouvelée. Elle esquisse ensuite le contenu des trois stratégies que nous jugeons indispensables : **(1) une stratégie d'occupation du territoire visant à définir des objectifs en termes de mobilité, d'habitation et d'urbanisme, (2) une stratégie industrielle orientée vers la réduction des GES, la transition juste et la redirection écologique et, enfin, (3) une stratégie énergétique fondée sur une recomposition de l'offre énergétique et la gestion des risques pour le Québec et son territoire en soutien à la transformation de notre économie.**

Celles-ci doivent se planifier dans une optique de réponse aux besoins collectifs et de démocratie locale et décentralisée. Ces trois stratégies devront être pensées conjointement afin d'assurer leur cohérence, leur articulation opérationnelle et leur capacité à réellement réorienter le modèle de développement du Québec.

I. Quelle transition ?

Le PEV 2030 est la politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques du Québec. Il fixe l'objectif de réduction des GES de 37,5 % sous le niveau de 1990 d'ici 2030 et oriente l'action publique vers l'électrification de l'économie². Ses plans de mise en œuvre quinquennaux déclinent cet objectif en mesures pour les transports, le bâtiment et l'industrie. Cependant, le PEV 2030 ne constitue pas un outil stratégique de planification énergétique, territoriale ou industrielle. Il ne fixe pas de cibles sectorielles, ne prévoit pas de mécanismes de coordination entre des stratégies de transport, d'habitation, d'urbanisme, de transition industrielle comme énergétique. Comme le dernier rapport de la commissaire au développement durable le démontre, la planification et l'opérationnalisation du PEV sont déficientes³. Celui-ci se contente d'identifier des objectifs climatiques sans se pencher sur les conditions permettant de les atteindre. Il met l'accent sur l'électrification de l'existant, en faisant le choix d'une « croissance » supposément verte cherchant à maximiser les retombées économiques d'un secteur industriel en plein développement à l'époque de sa parution, celui de la transition énergétique. Il ne remet notamment pas en cause les éléments constitutifs d'une surconsommation énergétique.

En ce sens, le PEV 2030 privilégie une croissance verte⁴ à une transition socio-écologique⁵ déterminant ainsi la forme et les bénéficiaires de la transition.

² [Plan pour une économie verte 2030](#)

³ Efficacité de la révision de la mise en œuvre du Plan pour une économie verte 2030 Fonds d'électrification et de changements climatiques Audit de performance. Rapport de la commissaire au développement durable – Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2025-2026, mai 2026

⁴ Voir tableau 1

⁵ Voir tableau 1

Tableau 1 : Croissance verte ou Transition socio-écologique ?

Croissance verte	Transition socio-écologique
Dans ce texte, la croissance verte est définie comme une approche qui cherche à tirer profit des opportunités économiques, ici la transition énergétique, sans remettre en cause les structures de surconsommation ni les logiques extractives existantes. Elle utilise le territoire et ses ressources (hydroélectriques, minières, forestières) comme leviers d'attractivité pour des investissements étrangers et des capitaux internationaux, dont les retombées et la gouvernance échappent largement aux communautés locales. Plutôt que de répondre aux besoins collectifs, elle s'inscrit dans une quête de richesse qui perpétue la dépendance aux dynamiques économiques exogènes.	La transition socio-écologique désigne, elle, une transformation profonde du modèle de développement qui reconnaît les limites biophysiques de la planète et place celles-ci au cœur des décisions économiques et territoriales. Elle vise à satisfaire équitablement les besoins fondamentaux de toute la population en rompant avec la logique extractive au profit de formes de développement enracinées dans les réalités locales. Elle implique une redirection écologique de l'économie, la relocalisation des filières et la résilience des milieux de vie.

Or, le PEV ne surgit pas de nulle part. Il est le produit direct d'une reconfiguration institutionnelle (Loi 34, abolition de TÉQ) qui centralise le pilotage de la transition énergétique au sein du gouvernement et préfigure l'établissement d'une série de plans d'action et de stratégies qui se déclineront sur une même logique extractiviste. Il est devenu le socle de stratégies sectorielles portant sur les minéraux critiques, l'hydrogène vert, la recharge électrique et les nouvelles capacités de production d'Hydro-Québec⁶. Cette mise à disposition des ressources énergétiques du Québec se traduira finalement par l'adoption de la loi 24 et la production du PGIRE. C'est via l'aide d'Investissement Québec que le gouvernement a pu mettre en œuvre une stratégie d'attractivité d'acteurs industriels internationaux et de capitaux sans réelle analyse sur l'impact économique local ni sur les politiques de main-d'œuvre régionales.

Il faut ici souligner plusieurs problèmes avec ces différentes mesures et lois. Par exemple, la nouvelle stratégie d'allocation de blocs d'énergie, selon l'arbitrage du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, pose un problème sur la vision, la cohérence et l'intégration de projets industriels sur le territoire québécois. À ce jour, le Québec ne dispose donc pas d'une stratégie industrielle cohérente orientée vers la transition écologique de l'économie. Les politiques sectorielles existantes restent fragmentées, réactives et insuffisamment coordonnées. En l'absence d'un cadre stratégique explicite, les décisions d'allocation des ressources publiques sont prises au cas par cas, sans vision d'ensemble de la transformation souhaitée de l'économie québécoise.

⁶ [Hydro-Québec face aux enjeux de la transition énergétique](#) – IRÉC - Mars 2024

Le plan d'action 2035

En outre, le plan d'action 2035 d'Hydro-Québec depuis son dépôt est au cœur des débats sur la transition énergétique. Alors qu'il devrait permettre de remplir notre ambition climatique et la transition écologique de l'économie québécoise, il répond essentiellement aux signaux de marché, notamment de la filière batterie et du développement industriel porté par le gouvernement. La mise en œuvre de telles filières industrielles vient avec de nombreux risques, qu'il s'agisse de la disponibilité de la main-d'œuvre, de stratégies de financement encore mal expliquées comme de l'impact sur le territoire québécois. La capacité de mise en œuvre d'un tel chantier reste risquée.

En résumé, si la plupart des experts notent des lacunes dans l'établissement du PGIRE^{7 8}, c'est essentiellement le manque de prévisibilité économique pour l'avenir du Québec et le manque d'intégration des plans d'Hydro-Québec aux ambitions climatiques qui mènent à un tel résultat. Le PGIRE ne permettra pas de donner une réponse à la réalisation de cette transformation⁹. Cette politique de l'offre, qu'elle soit énergétique ou industrielle, n'a aucune traduction territoriale, ni d'intégration dans le tissu économique québécois¹⁰. Il est donc nécessaire de renouveler ou de développer une vision de la transformation de l'économie et de ses modes d'occupation du territoire.

II. Revoir le cadre stratégique

Le PEV 2030 se contente de fixer des objectifs climatiques de long terme et tente d'orienter l'action publique à un niveau politique, il ne constitue pas un outil stratégique de planification territoriale ou industrielle contraignant. Alors que le PGIRE était pressenti comme un outil pour commencer à pallier ce manque d'ancrage territorial, sectoriel et communautaire des politiques énergétiques québécoises, son déploiement actuel ne permet pas de concrétiser de telles attentes¹¹.

En ce sens, le paradigme de la croissance verte n'est pas remis en cause et maintient une logique extractive : il valorise le territoire québécois comme réservoir de ressources (hydroélectriques, minières, forestières) à mobiliser pour des projets dont la gouvernance et les retombées échappent largement aux communautés d'accueil¹². Cette logique est incompatible avec un développement endogène¹³ qui permettrait de répondre aux ambitions climatiques tout en articulant une transition juste à travers tout le territoire québécois.

Il apparaît donc nécessaire de revoir le cadre stratégique en adoptant trois principes directeurs fondamentaux :

⁷ [Constats et avis d'experts PGIRE — HEC](#)

⁸ [R-4329-2026](#)

⁹ [Avis de la Régie de l'énergie dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion intégrée des ressources énergétiques — Avis A-2026-01 — Dossier R-4329-2026](#)

¹⁰ [Frédéric Laurin — Une critique économique du mode de développement de la filière batterie au Québec — Novembre 2023 - Note de politique publique — UQTR](#)

¹¹ [Avis de la Régie de l'énergie dans le cadre de l'élaboration du plan de gestion intégrée des ressources énergétiques — Avis A-2026-01 — Dossier R-4329-2026](#)

¹² [Un plan pour une économie verte ou une politique de transition ?](#) — Décembre 2020

¹³ Voir plus loin dans la section pour une définition

1. La réduction des GES et la sortie des hydrocarbures
2. Une transition socio-écologique
3. Le soutien à un développement économique endogène

La poursuite de tels objectifs de société nécessite un examen rigoureux des conditions à réunir pour traduire ces ambitions en véritables voies de développement pour l'économie du Québec et sa population. Pour aller au-delà des énoncés vertueux et pour se donner des programmes d'action réalistes, il faudra associer les ambitions de la transition écologique de l'économie à des approches programmatiques qui nous obligent collectivement à bien en mesurer les écueils.

De plus, les changements impliqués dans la restructuration globale d'un modèle de développement exigent une connaissance fine des risques associés à la gestion des contraintes socio-écologiques tout autant qu'à la mise en place de solutions novatrices. En ce sens, la transition est une affaire de gestion des risques au moins autant qu'un enjeu de modèle de développement.

Réduction des GES : sortir du pétrole

La réduction des GES au Québec est avant tout une question de sortie des hydrocarbures. Les transports représentent la principale source d'émissions, et leur décarbonation exige l'électrification de ce secteur ainsi qu'une transformation profonde de nos modes d'occupation du territoire. Cela requiert la mise en œuvre de stratégies de lutte à l'étalement urbain, de développement du transport en commun, ainsi que la densification des milieux de vie.

L'électrification seule, sans action sur une restructuration de la demande permettant la sobriété énergétique, ne suffira pas. Dans le bâtiment, la révision du code du bâtiment et un programme massif de rénovation énergétique sont indispensables¹⁴. Dans l'industrie, la substitution de la demande en combustibles fossiles par l'électrification doit s'accompagner de gains de productivité énergétique réels, sans effet rebond¹⁵. Pour permettre cette substitution des hydrocarbures par l'électrification, notre infrastructure énergétique doit être capable de répondre de manière fiable aux différents besoins, qu'ils soient sectoriels ou territoriaux.

Une transition socio-écologique

Une politique de transition doit s'ancrer explicitement dans le cadre de la transition socio-écologique et respecter les limites planétaires, non seulement climatiques, mais aussi en termes de biodiversité, d'eau, de sols et d'utilisation des terres, tout en garantissant la satisfaction équitable des besoins fondamentaux de l'ensemble de la population. Cela implique de traiter la transition autant en termes de limites biophysiques que de justice sociale et territoriale. Le rôle d'une politique de transition conséquente est d'investir dans nos milieux de vie et de redéfinir l'habitation des territoires. Cela suppose de rompre avec une logique d'extraction et de déconnexion des milieux de vie pour privilégier des formes de développement ancrées dans les réalités locales et les besoins des communautés. Il s'agit également de renforcer les liens entre

¹⁴ [Habitation durable et rénovation énergétique : agir sans s'endetter](#) — février 2014

¹⁵ Whitmore, J., Pineau, P.-O., Harvey, J., 2025. [Productivité énergétique : un levier stratégique pour la transition énergétique et la compétitivité économique](#), rapport préparé pour le gouvernement du Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal

acteurs de tout horizon et de soutenir des dynamiques de coopération à l'échelle des territoires afin d'assurer la cohérence et la pérennité des transformations engagées.

Soutenir un développement économique endogène

Il est nécessaire de revoir notre référentiel sur le développement économique. Les stratégies actuelles axées sur l'attraction de capitaux et d'investissement étrangers ne permettent pas de construire les capacités indispensables pour soutenir nos objectifs collectifs de transition. La réussite de cette trajectoire repose sur un développement économique endogène privilégiant les milieux de vie et leur capacité à se transformer et à se régénérer, plutôt que l'exploitation des régions au bénéfice de capitaux extérieurs. Cela implique de développer des chaînes de valeur locales, de renforcer les capacités productives des régions, de pérenniser les bassins d'emploi et de faire des communautés les actrices de leur propre développement.

Ce principe oriente différemment les priorités d'allocation de l'énergie, du financement public et des commandes de l'État vers les entreprises enracinées dans les territoires, vers les coopératives et les entreprises d'économie sociale et solidaire, vers des projets qui renforcent la résilience locale plutôt que la dépendance aux investissements exogènes.

Une analyse fine de l'économie des régions, de la capacité des territoires à se développer et des volontés collectives pour définir comment réaliser la transition écologique de leur économie reste nécessaire pour établir une politique qui répond à nos ambitions climatiques et collectives.

Des stratégies à coordonner

En ce sens, le renouvellement d'une politique cadre doit revêtir un caractère contraignant et permettre de mieux allouer les ressources publiques aux objectifs climatiques et socio-économiques qui doivent être définis par voie de concertation collective. Ce manque de coordination entre une stratégie industrielle de transition, une stratégie énergétique et une stratégie d'occupation du territoire crée un déficit préjudiciable dans la structuration de notre avenir socio-économique.

La mise en application d'une telle politique cadre doit être territorialisée avec des orientations nationales qui seront déclinées, selon les ambitions et les trajectoires identifiées par les collectivités locales. Cela impliquera donc que les stratégies sectorielles et énergétiques soient complémentaires à de telles dynamiques. Dans cette optique, nous pouvons alors identifier trois grandes stratégies nécessaires au sein de cette nouvelle politique-cadre :

1. Une stratégie d'occupation du territoire qui orchestre des plans de mobilité, d'habitation et d'aménagement ;
2. Une stratégie industrielle qui oriente la transformation vers les besoins de la transition, les impératifs d'une transition juste et de redirection écologique ;
3. Une stratégie énergétique, qui gère les risques liés à la transition du système énergétique québécois et planifie l'approvisionnement en électricité de façon intégrée.

Cette architecture permet de mieux redéfinir la transition écologique de l'économie dans le cadre de changements liés à la demande sur le territoire québécois, qui viennent à la fois d'une restructuration de la demande industrielle et des modes d'habitation et de mobilité qui devront changer dans une économie transformée. L'objectif n'est pas de rajouter une politique ou une

stratégie supplémentaire, mais bien de se donner des balises conséquentes et logiques pour permettre l'atteinte de nos ambitions climatiques.

III. Une stratégie d'occupation du territoire

La réduction des GES

Pour le secteur résidentiel, l'électricité couvre déjà 78 % des besoins, mais le mazout et le gaz naturel demeurent des sources d'émissions significatives¹⁶. Le potentiel de réduction des GES dans ce secteur passe ainsi par l'efficacité énergétique pour lequel est évaluée à 14 % la réduction réalisable sur cinq ans et à 25 % pour le gaz naturel. Le secteur commercial et institutionnel représente 13 % de la consommation totale d'énergie au Québec et le chauffage des locaux demeure le principal poste de consommation avec 41 % du total. Bien que l'électricité couvre déjà 65 % des besoins du secteur, le gaz naturel occupe encore une part substantielle de 28 %, principalement pour le chauffage. Le mazout, bien qu'en fort recul, subsiste encore à hauteur de 4 %. Les émissions totales du secteur des bâtiments résidentiels et commerciaux-institutionnels combinés s'élèvent à 8 % du bilan québécois avec le secteur commercial qui est le plus dépendant au gaz naturel et au chauffage.

Selon l'état de l'énergie au Québec, le secteur des véhicules personnels représente 46 % de l'énergie consommée dans les transports¹⁷. Le potentiel de réduction de ce secteur passe par plusieurs leviers : l'électrification, le transport en commun, le covoiturage et le transport actif. La distance moyenne parcourue par les véhicules personnels a ainsi diminué de 18 % depuis 1990,¹⁸ démontrant une baisse de l'utilisation de la voiture et des camions légers.

Pour le secteur résidentiel, l'électricité couvre déjà 78 % des besoins, mais le mazout et le gaz naturel demeurent des sources d'émissions significatives¹⁹. Le secteur commercial et institutionnel représente 13 % de la consommation totale d'énergie au Québec²⁰ et le chauffage des locaux demeure le principal poste de consommation avec 41 % du total²¹. Bien que l'électricité couvre déjà 65 % des besoins du secteur, le gaz naturel occupe encore une part substantielle de 28 %, principalement pour le chauffage. Le mazout, bien qu'en fort recul, subsiste encore à hauteur de 4 %. Les émissions totales du secteur des bâtiments résidentiels et commerciaux-institutionnels combinés s'élèvent à 8 % du bilan québécois, avec le secteur commercial qui est le plus dépendant au gaz naturel et au chauffage²².

Les leviers de décarbonation identifiés comprennent, par exemple, la conversion des systèmes de chauffage au gaz naturel et au mazout vers des thermopompes. La loi sur la performance environnementale des bâtiments adoptée en mars 2024 imposera la divulgation de la consommation énergétique et l'atteinte de cotes de performance minimales, qui devrait contribuer à accélérer la transition dans ce secteur. Bien évidemment, une refonte du code du

¹⁶ Whitmore, J., Pineau, P.-O., 2026. [État de l'énergie au Québec 2026, Chaire de gestion du secteur de l'énergie – HEC Montréal](#), rapport préparé pour le gouvernement du Québec.

¹⁷ Ibid, p. 38, graphique 26

¹⁸ Ibid, p. 43, tableau 9.

¹⁹ Ibid, p. 49, graphique 37

²⁰ Ibid, p. 36, graphique 24b

²¹ Ibid, p. 51, graphique 40

²² Ibid, p. 55, graphique 46

bâtiment permettrait aussi de changer les contraintes normatives et ainsi entraîner une meilleure efficacité dans la réduction des émissions de GES du secteur.

Des infrastructures permettant la sobriété

Il ne faut pas oublier que la transition écologique du Québec ne peut pas être réalisée sans s'orienter vers une plus grande sobriété énergétique. Si les actions individuelles sont un levier important, il est aussi nécessaire de viser une transformation profonde de nos infrastructures et de penser l'aménagement de nos milieux de vie. Face à l'urgence climatique et aux défis de la décarbonation, il devient essentiel de repenser la manière dont nous occupons le territoire, cela implique comment nous nous déplaçons, habitons, produisons et consommons. Développer des infrastructures adaptées est non seulement une réponse à la nécessité de réduire les émissions de GES, mais aussi une occasion de renforcer la résilience et la cohésion sociale de nos collectivités.

Un urbanisme responsable implique la création de quartiers mixtes et complets, où les fonctions résidentielles, commerciales et récréatives se côtoient. La protection des terres agricoles et naturelles périurbaines est essentielle pour préserver la biodiversité et garantir une alimentation locale. Limiter l'étalement urbain et encourager la densification sont nécessaires pour une occupation du territoire plus sobre en énergie, tout en respectant les écosystèmes. Une densification favorise l'utilisation optimale des infrastructures existantes, réduit les distances à parcourir et permet de mieux intégrer les enjeux environnementaux dans l'aménagement urbain. À l'inverse, le modèle actuel augmente la dépendance à l'automobile, fragilise l'accès aux services publics et complexifie la gestion des ressources. La culture de proximité joue donc un rôle fondamental dans la cohésion sociale et la réussite de la transition écologique. Les équipements et les pratiques culturelles, accessibles dans les milieux de vie, renforcent le sentiment d'appartenance et stimulent l'engagement citoyen. Une stratégie territoriale réfléchie doit garantir un accès équitable aux services tout en valorisant le potentiel des milieux de vie, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Comme nous l'avons esquissé, la mobilité durable est aussi au cœur de la sobriété énergétique. Investir massivement dans le transport collectif urbain et interurbain, ainsi que dans la mobilité active est indispensable pour offrir des alternatives à la voiture individuelle. Une refonte du modèle de financement des infrastructures de transport devra permettre d'assurer leur entretien, leur développement et leur accessibilité. De façon concomitante, la promotion du vélo, de la marche et des services de proximité contribue à réduire les besoins énergétiques et à améliorer la qualité de vie.

En outre, l'habitation représente un levier important pour la transition écologique. Deux axes prioritaires de ce levier sont la rénovation énergétique du parc bâti existant, ainsi que la construction de logements neufs écoénergétiques dans le cadre plus large du développement de logements sociaux et de logements abordables. Il est également crucial de lutter contre la spéculation foncière, qui fragilise les milieux de vie, augmente l'étalement urbain, aggrave les inégalités et ne permet pas de répondre à notre besoin d'efficacité énergétique.

L'alimentation locale et écologique doit être soutenue par le développement de circuits courts et de proximité. Des moyens concrets de réduire les impacts environnementaux et d'assurer une sécurité alimentaire sont d'ancrer la chaîne de valeur agroalimentaire dans le territoire,

d'encourager l'agriculture écologique et de renforcer le lien entre producteurs et consommateurs. Les infrastructures de transformation, de distribution et de vente doivent également favoriser l'accès à une alimentation saine et soutenir l'économie locale.

Pour répondre à ces enjeux, il est impératif d'adopter une approche intégrée et cohérente, où chaque intervention s'inscrit dans une stratégie d'occupation du territoire favorisant la sobriété énergétique, la réduction des émissions de GES, l'amélioration de la résilience des communautés et le renforcement de la cohésion sociale.

IV. Une stratégie industrielle

Substitution des hydrocarbures et baisse de la demande

Un des premiers objectifs d'une stratégie industrielle doit être le remplacement des hydrocarbures par des alternatives sans émission. En ce sens, les deux principales voies de réduction pour l'industrie sont la décarbonation du secteur du transport de marchandises et le remplacement des hydrocarbures dans les procédés industriels et pour les systèmes de chauffage industriel.

L'électrification de ces usages implique que la contribution en électricité sera plus forte dans les prochaines années. Pour réduire cette demande industrielle, il sera nécessaire de cibler en parallèle les gains en productivité, notamment énergétique.

Selon l'État de l'énergie au Québec 2026, les secteurs industriels prioritaires à décarboner sont d'abord le transport de marchandises, qui représente 38 % de l'énergie consommée dans le secteur des transports²³ et dont les émissions ont bondi de 53 % depuis 1990²⁴. L'ensemble du secteur des transports repose encore à plus de 93 % sur les combustibles fossiles²⁵. Viennent ensuite les industries lourdes énergivores, comme l'aluminium et les métaux non ferreux (35 % de la consommation industrielle), les pâtes et papiers (19 %) et les autres industries manufacturières (15 %)²⁶ qui, combinés aux émissions issues de leurs procédés non énergétiques, contribuent à près de la moitié du bilan total des GES québécois²⁷. La sidérurgie et le ciment, dont l'utilisation d'hydrocarbures se fait dans le cadre de leurs procédés de transformation, voient leur intensité carbone respectivement augmenter de 15 % et diminuer seulement de 12 % depuis 1990²⁸.

En matière de productivité énergétique, le rapport de la Chaire de gestion du secteur de l'énergie de HEC Montréal souligne que le Québec accuse un retard de 35 % par rapport à l'Ontario²⁹ et ne connaît qu'un découplage relatif entre croissance économique et consommation d'énergie : le PIB a crû de 50 % depuis 2000, mais la consommation a aussi augmenté de 13 %³⁰. Les principes fondamentaux de gain reposent sur l'adoption systématique de systèmes de gestion de l'énergie,

²³ Ibid, p. 38, graphique 26

²⁴ Ibid, p. 39, graphique 27

²⁵ Ibid, p. 36, graphique 25

²⁶ Ibid, p. 44, graphique 32

²⁷ Ibid, p. 57, graphique 46

²⁸ Ibid, p. 45, graphique 33

²⁹ Ibid, p. 48, graphique 35

³⁰ Ibid, p. 47, graphique 34

la valorisation des rejets thermiques industriels et l'électrification directe des procédés et du chauffage³¹.

Cependant, cet objectif de réduction des GES d'un secteur industriel doit aussi se faire dans un contexte économique instable où les chaînes de valeur internationales nous obligent à plus de résilience et de capacité d'adaptation. Il faut donc être capable de trouver des solutions industrielles aux enjeux de notre économie afin de ne pas dépendre de choix stratégiques décidés ailleurs. Cela vient avec une relocalisation de nos filières, mais aussi avec une plus grande prise de contrôle de nos infrastructures industrielles. Ici, la logique de développement endogène prend tout son sens dans une optique de résilience et de souveraineté économique.

Un soutien à des filières de transition

Une des priorités d'une stratégie industrielle de transition doit être le développement de filières nationales capables de répondre aux besoins identifiés avec la nouvelle politique-cadre. En définissant ce que nos milieux de vie ont besoin, nous serons capables de définir les filières qu'il faudrait développer au sein de notre territoire. L'enjeu n'est pas seulement de trouver ou d'identifier quels seraient les secteurs porteurs sur les marchés, mais, surtout, les secteurs nécessaires à l'atteinte de nos objectifs. La politique-cadre doit aussi s'inscrire dans la mise en valeur des forces en termes d'innovation, de compétence et d'accès aux ressources du Québec. On pensera ici, par exemple, au transport collectif et de marchandises électriques, à la construction et à la rénovation écologique issue d'écomatériaux, aux PME impliquées dans le secteur de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et du secteur bioalimentaire.

Pour chacun de ces secteurs, l'enjeu est de développer des chaînes de valeur ancrées dans les territoires, et non de se contenter d'attirer des investissements étrangers dont les retombées sont limitées et la pérennité incertaine. Il faut penser ces filières d'un point de vue de leur ancrage dans le territoire. Dans le domaine bioalimentaire et à titre d'exemple, la contribution d'une démarche telle qu'Agrofor a permis d'accompagner des initiatives innovantes³² pour des collectivités à la recherche d'opportunités de pérenniser emploi et revenus pour l'avenir.

Une transition juste

Le climat économique et socio-écologique actuel traverse une phase de profonde mutation, caractérisée notamment par l'émergence de risques liés au contexte géopolitique, aux impacts environnementaux de nos activités, aux mutations de l'économie, notamment avec le numérique et l'IA et à la vulnérabilité socio-économique des populations. Cela nous impose la responsabilité d'ancrer nos décisions en intégrant les risques de précarité au sein de nos communautés. Chaque collectivité au Québec porte en elle une histoire : un héritage économique, social, culturel et écologique qui la prédispose différemment à changer sa trajectoire. Une transition juste est nécessaire afin de permettre l'accompagnement de travailleurs des secteurs en déclin, le maintien des acquis sociaux, le développement des compétences, et un dialogue social sectoriel et territorial. Il est aussi urgent de penser aux inégalités entre les régions (notamment l'écart entre les métropoles et les régions éloignées). Cela implique de mobiliser l'ensemble des leviers disponibles dans un objectif de préservation des acquis. Pour cette raison, il est essentiel

³¹ Ibid, p. 45-46

³² L'ITALIEN, François (2018). [*L'unité d'intervention AGROFOR : pour propulser les filières agricoles Et forestières*](#), Fiche technique no 19, octobre 2018

d'identifier, à l'échelle régionale et locale, les principaux facteurs de risque ainsi que les acteurs majeurs contribuant à l'économie régionale, afin d'orienter efficacement le développement des filières à fort potentiel de transformation au niveau local.

À cet égard, avec un portefeuille de ressources naturelles exceptionnelles et avec une gamme de compétences et une main-d'œuvre très éduquée, le Québec a ce qu'il faut pour réussir sa transition. Son programme d'action peut se penser en fonction d'un séquençage misant sur le long terme et les choix les plus structurants, car il peut compter sur une disponibilité de ressources sous son contrôle. En ce sens, sa participation aux échanges continentaux et internationaux doit être envisagée avec le souci de préserver l'autonomie de ses choix stratégiques et de maintenir largement ouvert l'éventail des options de valorisation endogène de ses ressources.

Une redirection écologique

Forcés par les mouvements de marchés et les conditions d'une concurrence marquée par la montée des stratégies de sortie des énergies fossiles, l'abandon et le déclassement de nombreuses industries extractives et manufacturières dans un contexte incertain, doivent être non seulement envisagées, mais planifiées. Il faut désormais miser sur le développement de filières innovantes et capables de préserver le tissu social et les capacités biophysiques de chaque territoire. En ce sens, une réelle stratégie industrielle doit être inscrite dans les réalités locales et régionales qu'il faut savoir combiner avec les réalités macro-économiques des échanges internationaux et les exigences d'une économie d'exportation comme celle du Québec. Il est essentiel de pouvoir, dans un premier temps, savoir bien identifier qui sont les acteurs de nos territoires, les limites écologiques de ceux-ci et leur capacité d'agir. Cela permettra de mieux identifier les besoins permettant d'augmenter la capacité de ces collectivités à réaliser la transition.

Si des choix stratégiques pour le Québec doivent être réalisés pour permettre la transition, leur traduction territoriale doit se faire dans les conditions socio-écologiques identifiées et préparées pour que chaque communauté accueille ces changements comme une sortie d'une économie dépendante des énergies fossiles et de la logique exogène. C'est une manière de prévenir et de penser la désindustrialisation des secteurs exposés aux contraintes environnementales par un développement dirigé vers des secteurs porteurs de la transition. Cette stratégie doit cependant être capable de rejoindre les travailleurs et les communautés dont les emplois et les revenus dépendent de secteurs en mutation.

Une transition juste se construit par une connaissance fine des chaînes de valeur internationale, mais aussi des caractéristiques régionales et locales des activités économiques. Elle permet de trouver un terrain commun aux différents acteurs régionaux, afin de préparer une planification et un investissement public, secteur par secteur, territoire par territoire. Cela veut aussi dire que les efforts doivent être concentrés sur des secteurs porteurs de la transition écologique de l'économie, mais aussi en limitant les risques écologiques et environnementaux liés aux activités industrielles. Cela implique forcément des choix et des stratégies qui entraîneront des modifications exigeantes du tissu industriel et des réalités du travail. Une industrie ne peut pas croître indéfiniment en étant indifférente et aveugle à ses propres limites. Elle doit se transformer en profondeur autant en termes de matières premières utilisées, d'énergie consommée, de déchets générés et de durabilité des produits, et cela exige une stratégie industrielle

interventionniste et non seulement des incitatifs fiscaux. En d'autres termes, ce n'est pas le marché qui doit diriger l'établissement des priorités. Il faut certes en tenir compte dans le déploiement des alternatives voulues, mais les choix stratégiques doivent permettre d'orienter les options de marché à privilégier, voire de penser dans une logique de démarchandisation de certains secteurs. C'est une exigence du modèle de développement endogène.

La transition écologique de l'économie ne suppose pas un retrait des échanges internationaux ou une rupture avec les flux commerciaux mondiaux, mais invite plutôt à un recentrage de leurs logiques et de leurs priorités, guidé par des critères de circularité, de proximité et de décarbonation. L'exportation ne devient plus d'abord une affaire de commerce de commodité, mais bien d'échange de biens et services à valeur ajoutés, élaborés et inscrits dans l'économie réelle pour satisfaire d'abord la demande intérieure et consolider ses chaînes de valeur. De façon très succincte, on peut dire qu'une telle approche doit se déployer en misant sur deux orientations de base : 1) faire primer les circuits courts partout et dans tous les domaines où c'est possible et viable et 2) reconfigurer les chaînes d'approvisionnement en réunissant les conditions indispensables à l'exercice d'une sécurité (énergétique, alimentaire, stratégique, etc.) indispensable au maintien d'un contrôle optimal sur les conditions de vie et le respect de l'environnement.

Une stratégie industrielle se doit de donner la capacité à chaque territoire de se doter de nouvelles voies permettant de pérenniser des activités économiques dans un monde qui aura réussi sa transition. Cela doit se développer dans des conditions écologiques, sociales et économiques pérennes qui baliseront la stratégie industrielle.

V. Une stratégie énergétique

L'application de ces nouvelles stratégies devrait entraîner une redéfinition de la demande intérieure et permettre une meilleure planification de l'offre énergétique. La transition reste cependant une zone de turbulences dans un contexte climatique et économique déjà complexe. Il faudra donc savoir se doter de trajectoires pouvant s'adapter à une redéfinition de l'économie québécoise. Si l'approvisionnement en énergie renouvelable est essentiel pour permettre la transition écologique de notre économie, il faudra aussi développer les capacités adaptatives de notre infrastructure énergétique. Il reste nécessaire de pouvoir fournir une énergie propre, fiable et abordable pour tous les Québécois qui ont collectivement assumé les risques associés à la nationalisation d'Hydro-Québec et la mise en œuvre du chantier de la Baie James. Il est aussi nécessaire de développer un système énergétique capable de répondre aux besoins de notre ambition climatique, ainsi qu'aux besoins d'une transformation de nos milieux de vie et de la structure économique de nos régions. Une stratégie axée sur la gestion de la demande doit donc se concrétiser à travers les stratégies industrielles et d'occupation du territoire, mais aussi grâce à une infrastructure énergétique capable de répondre à cette demande décentralisée, tout en minimisant les risques sur nos infrastructures, notre territoire et les finances du Québec.

En ce sens, une stratégie énergétique pour le Québec devrait se baser sur une évaluation des risques associés à la transition et à la robustesse de ses propres infrastructures énergétiques, héritées de la Révolution tranquille. L'énergie ne peut pas être analysée comme une simple filière technique à optimiser, mais comme un système complexe avec ses propres vulnérabilités et

exposée à de multiples risques : climatiques, de fiabilité, d'évaluation de la demande, financiers et géopolitiques. Des stratégies de réduction et de couverture de ces risques doivent être développées en plus de pouvoir répondre à la demande d'une économie en transition par une offre adaptée.

Il est important de comprendre que les risques encourus par Hydro-Québec, société d'État, et d'Énergir, société détenue par la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ, sont indissociables de ceux encourus par le Québec. La planification énergétique dans un contexte de transition augmente les vulnérabilités pour des acteurs comme Énergir et Hydro-Québec et, par conséquent sur l'ensemble de l'économie et du territoire québécois. Face à ce constat, il apparaît essentiel de démocratiser la démarche d'un chantier énergétique et d'un projet de transition écologique de l'économie. Ainsi, chaque collectivité doit être engagée dans ce projet de société afin de mieux anticiper, gérer et accompagner les transformations nécessaires à la transition énergétique.

Ainsi, du point de vue d'Hydro-Québec et plus largement du Québec, les changements climatiques et une demande énergétique en transition vont l'amener à devoir investir à la fois dans la robustesse et dans la résilience de son réseau. En parallèle, pour Énergir, les risques liés à l'importation d'hydrocarbures, la balance commerciale négative associée ainsi que les ambitions climatiques du Québec vont l'entraîner dans une logique de sortie du pétrole et des hydrocarbures.

Les principes directeurs d'une stratégie énergétique de transition

La sobriété énergétique tient essentiellement à la manière dont nous consommons notre énergie et vise à réduire celle-ci pour réduire la demande. Une stratégie d'occupation du territoire, comme une stratégie industrielle basée sur une approche de redirection écologique, permettra de reconfigurer cette demande. La réduction de la demande constitue un axe important pour la transition énergétique, il est donc primordial que les investissements énergétiques soient orientés en priorité vers une plus grande productivité énergétique, le développement de réseaux de chaleur et les alternatives aux infrastructures traditionnelles, afin de limiter la pression sur le réseau principal. Cela permettra de développer une plus grande capacité pour l'électrification du secteur des transports et des industries dépendantes aux hydrocarbures.

Il est essentiel d'allier robustesse et résilience en renforçant le secteur énergétique par des solutions qui réduisent les risques, notamment en assurant la fiabilité du réseau et des infrastructures centralisées tout en favorisant la gestion locale de la demande. Pour répondre à une demande croissante, il convient de privilégier des solutions décentralisées, en optimisant d'abord les infrastructures déjà existantes avant de procéder à de nouveaux investissements coûteux dans des infrastructures centralisées, et ce, à travers des stratégies régionalisées.

À partir de ces constats, nous identifions les grands principes suivants :

- Priorité aux investissements de réduction de la demande : efficacité énergétique, réseaux de chaleur, solutions non filaires ;
- Renforcement du réseau et gestion de risques : robustesse et résilience ;
- Optimisation des infrastructures existantes avant des investissements dans une capacité additionnelle : « non wire alternatives » ;

- Nouvelles capacités de production pour répondre à la demande.

De nouveaux objectifs pour Énergir et Hydro-Québec

Un changement de vocation du gaz vers la chaleur pour Énergir doit constituer sa stratégie de couverture principale³³. Cela nécessite de circonscrire les activités liées au gaz naturel sur l’approvisionnement des clients en gaz de source renouvelable (GSR) et en le substituant au gaz naturel dans les cas où aucune substitution n’est possible. Parallèlement, une diversification doit s’opérer vers la gestion de la chaleur, notamment par la valorisation des rejets thermiques et le déploiement de réseaux de chaleur et de solutions géothermiques. Enfin, la transition des infrastructures implique l’élaboration d’un plan de délestage pour les réseaux de transport et de distribution d’énergie, ainsi que la transformation de certaines infrastructures de distribution du gaz naturel en systèmes dédiés à la chaleur³⁴.

Il est aussi essentiel de renforcer la mission première d’Hydro-Québec, qui consiste à fournir une électricité fiable, accessible à tous, à un tarif abordable. Pour y parvenir, il convient de miser sur la fiabilité du réseau en réduisant la pression exercée par la croissance de la demande sur les infrastructures de transport et de distribution. Le développement de solutions énergétiques distribuées est ainsi nécessaire et obligera la société d’État à travailler de manière plus proactive sur des solutions à proximité des lieux de demande additionnelle en énergie. Il importe également d’investir dans l’entretien du réseau ainsi que dans la gestion proactive des événements climatiques, afin d’assurer la pérennité et la robustesse du service offert à la population.

Outils de transition

Afin de parvenir à réaliser cette ambitieuse transformation de notre infrastructure énergétique, il faudra donner des outils aux deux principales sociétés énergétiques :

1. Les solutions non filaires, aussi appelées « non wire solutions »³⁵, visent avant tout à réduire la pression sur le réseau en diminuant la demande, particulièrement durant les périodes de pointe, ainsi qu’à assurer la fiabilité du système. Cela avant d’envisager des investissements majeurs dans de nouvelles infrastructures. Cette approche s’appuie sur une hiérarchie d’intervention qui privilégie l’efficacité énergétique, la gestion dynamique de la demande, la production distribuée, le stockage et l’implantation de microréseaux. Un cadre réglementaire devra exiger qu’Hydro-Québec et les autres distributeurs analysent systématiquement ces options avant toute expansion d’infrastructures plus lourdes. Cela nécessitera et entraînera le développement d’une expertise en systèmes énergétiques décentralisés ainsi que dans la capacité à les déployer à l’échelle du territoire.
2. Une stratégie thermique³⁶ qui vise d’abord à réduire la demande en chaleur par une meilleure efficacité énergétique, en misant sur l’utilisation accrue de thermopompes, la

³³ GODIN, Pierre (2025). *Pour une sortie ordonnée du gaz naturel*, Note de recherche, IRÉC, 22p

³⁴ Canary Media (2024). *New York will repurpose gas pipelines to pump clean heat into buildings*, Canary Media.

<https://www.canarymedia.com/articles/carbon-free-buildings/new-york-will-repurpose-gas-pipelines-to-pump-clean-heat-into-buildings>

³⁵ Prince, Jason, Jeff Waller, Lauren Shwisberg, and Mark Dyson. *The Non-Wires Solutions Implementation Playbook: A Practical Guide for Regulators, Utilities and Developers*. Rocky Mountain Institute, 2018.

<http://www.rmi.org/insight/non-wires-solutionsplaybook/>

³⁶ FAGOAGA, Noël ; GODIN, Pierre. (2025). *Une stratégie thermique pour la transition énergétique du Québec*, Fiche économique no 58, IRÉC, 5p.

gestion dynamique des systèmes et l'amélioration de la performance énergétique à travers la rénovation et la construction durable des bâtiments. Celle-ci valorise également la gestion optimisée de la chaleur, notamment par la récupération des rejets thermiques et le développement de réseaux de chaleur et de solutions géothermiques adaptées au territoire. Pour soutenir cette transition, une structure d'accompagnement solide est nécessaire, tant sur le plan technologique et opérationnel que financier, en favorisant le financement de programmes en efficacité énergétique et en gestion de la chaleur.

3. Des stratégies énergétiques locales visent à harmoniser l'offre et la demande au sein des territoires, en mettant l'accent sur une gestion locale de la demande pour réduire la pression sur le réseau principal et mieux répondre aux besoins des clients d'Hydro-Québec. Une analyse approfondie de la demande territoriale permet d'adapter l'offre aux capacités réelles des collectivités et des réseaux de transport et de distribution. Ce modèle favorise la résilience locale en diminuant l'impact sur le réseau principal, en renforçant la capacité des collectivités à répondre efficacement à leurs propres besoins et en soutenant les infrastructures publiques ainsi que l'économie locale.

Toute cette démarche implique une révision du cadre politique du secteur énergétique. **Il s'agit de rompre avec une planification axée seulement sur l'offre pour donner une plus grande place à la gestion de la demande.** Il est aussi essentiel de protéger la propriété publique des infrastructures stratégiques, d'adopter une tarification favorisant activement la réduction des gaspillages, et d'allier la transition énergétique avec le développement territorial. Enfin, il convient de renforcer la légitimité démocratique et l'engagement des acteurs locaux par une planification participative à l'échelle locale et nationale, ainsi qu'une reddition de comptes transparente.

Conclusion

La transition écologique de l'économie n'est pas une contrainte à gérer. C'est un projet collectif à construire, qui exige une coordination politique cohérente et des choix délibérés. Le Québec dispose des leviers nécessaires pour réussir cette transformation, à condition de mobiliser l'ensemble des acteurs autour d'une vision commune et ambitieuse. Il s'agit d'une phase de profonde mutation qui nous amènera à transformer notre économie en tenant compte d'une prise de risques partagés par tous. En assumant le passage d'une croissance verte qui ne remplit pas ses promesses vers une transition socio-écologique et une décarbonation réelle, nous nous donnerons les capacités d'atteindre nos objectifs climatiques tout en respectant les limites biophysiques de la planète et répondant équitablement aux besoins fondamentaux de la population. Cela impliquera de recentrer l'action publique sur la résilience de nos milieux de vie plutôt que sur la maximisation du profit et la croissance du PIB.

La proposition réside donc dans le renouvellement de notre politique climatique autour de la réduction des GES, la transition socio-écologique et le développement endogène qui nous amène à décliner trois grandes stratégies complémentaires qui constituent autant de grands axes d'intervention contribuant à renouveler le modèle québécois.

Elle se base sur une conviction : la transition écologique de l'économie québécoise ne se fera pas en dépit des territoires et de leurs communautés, mais avec et pour elles. Cela exigera une planification active, des investissements publics structurants et une mise en œuvre territorialisée. L'intervention locale et régionale devra se définir en donnant la capacité aux acteurs locaux leur permettant de mener une action conforme aux ambitions collectives de transition. Tout cela devra se faire dans l'optique de pérenniser les activités et les capacités des collectivités à habiter le territoire.